

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 17 juillet 2018

Ce mardi 17 juillet 2018, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Michel LEMOSQUET, Valérie LAISNEY, Lucienne BOUCHARD, Françoise K'DUAL, Auguste TESSON, Manuel RIVET, Stéphanie POTET, Béatrice GOSSELIN, Gérard LARSONNEUR, Jacky GAILLET, Pascale DUBOSCQ, Gaëtan COENEN, Sylvie BEAUFILS, Michèle AGNES, David LAURENT, François LEGRAS, Jean-Pierre LEGOUBEY

Excusés : Philippe GOSSELIN, Pierrette FILTOPOULOS, Claudine LEDOLLEY, Julien BURNEL

Pouvoirs : Yves GOSSELIN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LEGOUBEY
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à Françoise K'DUAL
Arnaud BRIANT ayant donné pouvoir à Stéphanie POTET
Hubert BAZIN ayant donné pouvoir à David LAURENT

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Gaëtan COENEN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2018

Le procès verbal de la réunion du 14 juin est approuvé à l'unanimité.

III - Communiqués

- Les bornes supplémentaires d'électricité sont installées et fonctionnent à l'aire de stationnement des campings cars et nous avons déjà reçu des remerciements et félicitations pour ces nouveaux aménagements. Le tarif de 7 €/nuitée est appliqué depuis le 1^{er} juillet
- La réunion annuelle au camping aura lieu le mercredi 8 août à 18 heures et sera suivie d'un verre de l'amitié, tous les conseillers municipaux sont invités à être présents
- Le tournage prévu de toute la commune (son territoire bord de mer et bocage) avec caméraman et drone, a eu lieu ces mardis et mercredis 10 et 11 juillet derniers, sous une météo exceptionnelle ! Une grande partie des activités de la commune ont été filmées et l'équipe de tournage nous a rapporté qu'elle a reçu le meilleur accueil de tous les participants. Un grand merci à tous ceux qui se sont prêtés à l'exercice ! On devrait disposer du film dès la fin de l'été
- L'équipe de la SNSM avait invité le conseil municipal le week-end du 12/13 mai pour une sortie en mer sur le canot de sauvetage. Monsieur le Maire tient tout d'abord à remercier tout l'équipage qui leur a réservés sur ces deux matinées le meilleur accueil ! Par ailleurs, il a été exposé le besoin d'envisager de changer prochainement le canot (qui a 10 ans) et d'en acheter donc un nouveau. Considérant l'important investissement que cela représente et considérant qu'il semble difficilement envisageable de couvrir

pareil investissement par la commune sur un seul exercice budgétaire, le conseil municipal décide de prévoir une subvention exceptionnelle de 1 500 €, dès cette année 2018, afin de provisionner cet achat. Ainsi cette subvention exceptionnelle de 1 500 € pourra être reconduite jusqu'à couvrir la provision nécessaire à assurer l'investissement.

- Maître Henri Allain, avocat de la commune de Gouville depuis une dizaine d'années, rencontre de gros problèmes de santé l'obligeant à réduire de manière conséquente ses activités. Ainsi il s'est associé à Maître Charles SOUBLIN de la SELARL Auger Vielpeau Le Coustumer. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal l'autorise à engager la commune dans une nouvelle convention avec Maître Soublin pour représenter la commune et défendre ses intérêts devant le Tribunal Administratif de Caen ainsi que de lui confier toutes les missions de conseil, d'assistance et de représentation dans toutes les éventuelles procédures qui se présenteraient. Le taux horaire des honoraires de Maître Soublin restant les mêmes que celui de Maître Allain, 130 € HT, soit 156 € TTC
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une inauguration de la signalétique du patrimoine mise en place par l'ancienne Communauté de communes de St Malo de la Lande aura lieu le lundi 30 juillet à 10h30: des invitations seront adressées à tous les conseillers
 - L'ouverture à la commercialisation des offres d'accès internet Très Haut Débit – fibre optique a été officialisée mercredi 11 juillet dernier sur la commune au cours d'une réunion publique qui a réuni près de 200 personnes
 - La retransmission de la finale de football sur écran géant a été une réussite ! Le conseil n'a pu être réuni au préalable mais après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide que la commune participe à hauteur de 50 % des frais de location de l'écran géant soit 1 250 €. Un grand merci aux organisateurs, le club de foot (l'E.S.G.), le Comité des Fêtes, le Noroit et François Legras ! Un merci aux secrétaires de mairie qui ont été très réactives pour monter les dossiers de demande d'autorisation

IV – Attribution des marchés de travaux de construction d'une galerie marchande

Nous avons lancé un appel d'offres dans le cadre de l'opération de construction d'une galerie marchande. L'ouverture des plis a eu lieu le 25 juin dernier, l'analyse des offres a été confiée à Monsieur Laquaine, en charge de la maîtrise d'œuvre.

La CAO s'est réunie ce 9 juillet pour procéder à la lecture du rapport d'analyses.

Après avoir entendu l'analyse des offres, considérant les propositions de la CAO, le conseil municipal décide de l'attribution des marchés :

- Lot 1 : V.R.D. dont l'estimation était de 65 592.91 € HT

On a reçu 4 offres :

- OUEST TERRASSEMENT : 77 109.10 € HT
- LEHODEY : 88 744 € HT
- LAISNEY : 80 378.41 € HT
- EUROVIA : 113 197.44 € HT

La CAO avait décidé de lancer une négociation avec ces 4 entreprises pour ce lot, compte tenu que ces offres sont bien au-dessus de l'estimation. Il en ressort que les offres ont été maintenues et après analyse que ce différentiel avec l'estimation vient du fait que l'estimation n'avait pas pris en compte l'éclairage des circulations extérieures. Le surcoût de cette prestation varie de 7 000 € HT à 20 000 € HT selon les entreprises.

Le conseil municipal décide donc de retenir l'offre conforme et moins disante de l'entreprise LAISNEY d'un montant de 80 378.41 € HT, soit 96 454.09 € TTC et de retenir le classement suivant :

1. LAISNEY
2. EUROVIA

Les offres des entreprises OUEST TERRASSEMENT et LEHODEY semblaient conformes mais après fourniture des schémas, la quantité de candélabres prévus est insuffisante.

- Lot 2 : GROS OEUVRE dont l'estimation était de 49 216.11 € HT

On a reçu 2 offres :

- DUVAL : 55 000 € HT
- MAZZERI : 49 698.60 € HT

Le conseil municipal décide de retenir l'offre conforme et moins disante de l'entreprise MAZZERI au prix de 49 698.60 € HT, soit 59 638.32 € TTC et de retenir le classement suivant :

1. MAZZERI
2. DUVAL

- Lot 3 : CHARPENTE – OSSATURE BOIS dont l'estimation était de 50 771.54 € HT

On a reçu 2 offres :

- CHANU HD : 68 000 € HT
- LEPETIT Daniel : 76 907.06 € HT

Compte tenu du travail important sur la charpente et le bardage, des délais à tenir et considérant que l'entreprise CHANU ne propose qu'une équipe de charpentiers-bardeurs alors que l'entreprise LEPETIT propose deux équipes, une de charpentiers et une de bardeurs, après avoir entendu l'analyse du maître d'œuvre, **le conseil municipal de retenir l'offre conforme et mieux disante de l'entreprise LEPETIT d'un montant de 76 907.06 € HT, soit 92 288.47 € TTC et de retenir le classement suivant :**

1. LEPETIT Daniel
2. CHANU HD

- Lot 4 : COUVERTURE – BARDAGE ZINC – ETANCHEITE dont l'estimation était de 78 492.56 € HT

On a reçu 3 offres :

- BROCHARD – HERNANDEZ : 58 319.74 € HT
- DUPARD : 47 060 € HT
- LEDUC : 66 404.98 € HT

Le conseil municipal décide de retenir l'offre conforme et moins disante de l'entreprise DUPARD au prix de 47 060 € HT, soit 56 472 € TTC et de retenir le classement suivant :

1. DUPARD
2. LEDUC
3. BROCHARD – HERNANDEZ

- Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES dont l'estimation était de 25 398 € HT avec la variante rideaux métalliques

On a reçu 3 offres :

- LEPETIT Michel : 38 236.16 € HT
- LECARDONNEL : 30 724 € HT
- STIM Alu : 33 077.63 € HT

Le conseil municipal décide de retenir l'offre conforme et moins disante de l'entreprise LECARDONNEL au prix de 30 724 € HT, soit 36 868.80 € TTC et de retenir le classement suivant :

1. LECARDONNEL

2. STIM ALU
3. LEPETIT Michel

- Lot 6 : PLATRERIE SECHE – ISOLATION dont l'estimation était de 45 877.67 € HT

On a reçu 4 offres :

- LAFOSSE : 35 941.43 € HT
- LEPRETRE : 30 114.26 € HT
- GAUTHIER : 36 413.18 € HT
- ORQUIN : 37 755.41 € HT

Le conseil municipal décide de retenir l'offre conforme et moins disante de l'entreprise LEPRETRE au prix de 30 114.26 € HT, soit 36 137.11 € TTC et de retenir le classement suivant :

1. LEPRETRE
2. ORQUIN
3. LAFOSSE
4. GAUTHIER

- Lot 7 : CARRELAGE – FAIENCE dont l'estimation était de 11 024.85 € HT

On a reçu 4 offres :

- LEBLOIS : 9 970 € HT
- CMC : 10 770.10 € HT
- TIRAPU : 10 404 € HT
- FAUTRAT BTP : 11 250.75 € HT

Le conseil municipal décide de retenir l'offre conforme et moins disante de l'entreprise LEBLOIS au prix de 9 970 € HT, soit 11 964 € TTC et de retenir le classement suivant :

1. LEBLOIS
2. FAUTRAT BTP
3. CMC
4. TIRAPU

- Lot 8 : PEINTURES dont l'estimation était de 9 502.50 € HT

On a reçu 2 offres :

- LEBOUVIER : 8 196.88 € HT
- RD PEINTURES : 10 398.95 € HT

Le conseil municipal décide de retenir l'offre conforme et moins disante de l'entreprise LEBOUVIER au prix de 8 196.88 € HT, soit 9 836.25 € TTC et de retenir le classement suivant :

1. LEBOUVIER
2. RD PEINTURES

- Lot 9 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE dont l'estimation de 13 586 € HT

On a reçu 2 offres :

- JARNIER : 16 775.82 € HT
- LEPELLEY : 19 599.50 € HT

Le conseil municipal décide de retenir l'offre conforme et moins disante de l'entreprise JARNIER au prix de 16 775.82 € HT, soit 20 130.98 € TTC et de retenir le classement suivant :

1. JARNIER
2. LEPELLEY

- Lot 10 : PLOMBERIE – SANITAIRES dont l'estimation était de 7 114 € HT

On a reçu 1 seule offre :

- BRETON : 8 401.28 € HT

Le conseil municipal décide de retenir cette offre conforme de l'entreprise BRETON au prix de 8 401.28 € HT, soit 10 081.53 € TTC.

Soit un total de marchés de travaux d'un montant de : 358 226.31 € HT (soit 429 871.57 € TTC) à rapprocher du total estimé de 356 576.14 € HT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de pôle. Nous avons par ailleurs reçu notification des fonds FISAC sous réserve de l'activité qui sera installée dans les locaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, compte tenu que ces deux cellules commerciales font d'ores et déjà l'objet de réservation, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la deuxième tranche de taille similaire, 2 cellules commerciales de 100 m² et décide de missionner Monsieur Laquaine pour cette deuxième phase.

V – Attribution du marché concernant la mission SPS dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées

Considérant que le marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées a été attribué à un groupement de deux entreprises, SARC/CISE TP, il appartenait au Maître d'ouvrage de désigner un coordonnateur SPS. Considérant les délais impartis pour commencer ces importants travaux dès la rentrée et le plan de retrait amiante préalable, la consultation a été lancée sans attendre de réunir le conseil.

Il est proposé ce soir au conseil municipal de retenir ce coordonnateur SPS.

La CAO s'est réunie pour procéder à l'ouverture des plis, dont l'analyse a été confiée au bureau d'études SCE.

On a reçu 3 offres :

- SOCOTEC : 2 542 € HT
- BUREAU VERITAS : 2 960 € HT
- MESNIL SYSTEM : 2 215 € HT

Le conseil municipal décide de retenir l'offre moins disante de MESNIL SYSTEM d'un montant de 2 215 € HT, soit 2 658 € TTC et de retenir le classement suivant :

1. MESNIL SYSTEM
2. SOCOTEC
3. BUREAU VERITAS

VII – Reprise du contrat du logiciel d'instruction d'urbanisme

Par délibération du 2 février 2017, le conseil municipal a décidé que le contrat du site d'hébergement, de la maintenance et des mises à jour pour le logiciel d'instruction d'urbanisme, anciennement souscrit par la communauté de communes de St Malo de la Lande, serait transféré aux trois communes instructrices et utilisatrices de ce logiciel, Agon-Coutainville, Blainville s/mer et Gouville s/mer. Ce transfert impliquait une seule commune représentante, qui est Gouville s/Mer. Il avait alors été décidé que chacune de ces 3 communes participent à hauteur d'1/3 à tous les frais inhérents à cette prestation et le montant retenu dans la délibération était de 3 300 €, soit 1 100 €/commune. Or il s'agit d'un montant HT. Ainsi, après avoir entendu

l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil décide de prendre une nouvelle délibération tenant compte du montant TTC. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager la dépense totale TTC de 3 960 €/an et de se faire recouvrer 1/3 de cette somme TTC, soit 1 320 €/an respectivement par la commune d'Agon-Coutainville et de Blainville s/mer.

VIII – Approbation du DCE concernant la mission SPS dans le cadre de l'opération de travaux de construction d'une halle pour les visiteurs du moulin

Suite à la récente attribution des marchés de travaux de construction d'une halle pour les visiteurs du moulin, considérant que plusieurs entreprises sont amenées à travailler de manière concomitante, il appartient à la commune de prévoir un coordonnateur SPS. Ainsi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation.

IX – Renouveau de l'adhésion à l'association des Maires du Département de la Manche

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune à l'association des Maires du Département de la Manche pour l'année 2018 et ainsi d'autoriser Monsieur le Maire à engager la somme de 369.75 €.

X – Mise en place d'un programme de travaux d'accessibilité

Dans le cadre du programme de travaux d'accessibilité envisagé par la commune sur certains bâtiments et voiries, suite au diagnostic réalisé par la communauté de communes de St Malo de la Lande, le conseil municipal décide de confier sa mise en œuvre et son suivi à un maître d'œuvre. Ainsi, il est décidé de consulter Monsieur Laquaine pour réaliser cette mission.

XI – Etude de lissage fiscal dans le cadre du projet de commune nouvelle

Dans le cadre du projet de création d'une nouvelle commune nouvelle, comme envisagé lors de la récente réunion du 27 juin dernier, nous avons sollicité les services de la DGFIP pour réaliser une étude de lissage fiscal sur 12 ans, sur la base du dessin envisagé autour de Gouville (+ Boisroger), Anneville, Servigny et Montsurvent. Compte tenu du différentiel important particulièrement avec les taux d'Anneville, il est préconisé un lissage étalé sur 12 ans. Le conseil municipal y est unanimement favorable.

Considérant les réunions préalables dans les autres communes, la réunion commune de tous les conseillers municipaux qui s'est tenue le 27 juin dernier, qu'une réunion publique est prévue à Montsurvent ce jeudi 19 juillet, à Anneville le mercredi 25 juillet, il est prévu une réunion de conseil municipal « simultanée », le jeudi 26 juillet à 20h30 pour créer la nouvelle commune.

XII – Mission d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel

Considérant le règlement général de protection des données personnelles entré en vigueur le 27/04 et applicable depuis le 27/05, le conseil municipal avait décidé par délibération du 3 avril dernier de confier cette mission à Manche Numérique via un DPO "mutualisé" en vue de le mettre à disposition des collectivités moyennant participation financière.

Manche Numérique vient de nous adresser sa proposition pour assurer la prestation : en l'occurrence une somme forfaitaire de 2 800 € pour l'initialisation du service, le tarif journalier de 560 € pour la mission d'état des lieux, sachant que le nombre de jours nécessaires fera l'objet

d'un devis ultérieur, et un forfait d'abonnement annuel de 840 €. Ces tarifs évolueront selon l'indice SYNTEC.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner le Syndicat Mixte Manche Numérique comme délégué à la protection des données, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre d'accompagnement à la protection des données personnelles proposés par Manche Numérique et les tarifs en vigueur à son catalogue de services, et d'engager tous les frais inhérents à cette prestation.

XIII - Divers

- Suite à la délibération prise par le conseil lors de la réunion du 3 mai dernier, de prendre en charge le cout d'achat et pose de stores pour la micro crèche si la CMB ne donnait pas suite, Monsieur le Maire a porté la demande de prise en charge à la CMB. Il a été entendu que le coût total de 5231,77 € HT, soit 6 278,12 € TTC soit pris en charge pour moitié par chacune des collectivités. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager le devis de SOCODIME d'un montant de 2 579.05 € HT, soit 3 094.86 € TTC
- Monsieur le Maire informe le conseil de la conférence des Maires qui s'est tenue ce 16 juillet durant laquelle il a été évoqué l'éventuelle reprise de certaines compétences par les communes
- Pour information, il a fallu procéder un virement de 900 € du chapitre 020 (dépenses imprévues d'investissement) pour alimenter le compte D.2188-20 (autres immos corporelles – cantine)
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des évolutions envisagées par l'EPIC quant aux jours d'ouverture de l'office de tourisme. En l'occurrence, ils ont décidé de fermer l'office le lundi. Béatrice GOSSELIN explique qu'elle a tenu elle-même avec Jean-Claude HONORAT une permanence en ouvrant l'office ces lundis matins derniers, alors que plusieurs personnes attendaient devant la porte. Ainsi, une discussion a eu lieu avec les responsables de l'EPIC et il a été décidé d'accepter que la commune assure cette permanence des lundis matins pour l'été de 9h30 à 12h30.

TOUR DE TABLE:

- Michel LEMOSQUET a reçu le devis et le BAT des panneaux de rues des services de la Poste et ils seront très prochainement validés. Un courrier de Monsieur Villedieu a été adressé à la commune et tous les conseillers en ont eu lecture
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré ce matin Monsieur BIHL qui est très favorable à la dénomination de la rue Adolphe Willette, son grand père, et sera heureux d'assister à l'inauguration
- Françoise K'DUAL est félicitée pour la belle journée de la Fête de la Mer et l'artificier est remercié pour le très beau feu d'artifice tiré à cette occasion
- Le comité des fêtes de Boisroger est félicité pour l'organisation très réussie de leur premier apéro-concert!
- Jacky GAILLET rappelle qu'avec la saison estivale de nombreuses expositions sont organisées et il souhaite renouveler son encouragement aux conseillers municipaux à venir assister aux vernissages. Monsieur GAILLET s'inquiète du faible remplissage en matière de location de nos gîtes de la Filature. Béatrice GOSSELIN confirme le manque de réservations, rappelle pourtant que 5 de nos gîtes ont été confiés à Clé Vacances. Il semblerait que cette tendance soit générale et que les réservations de dernière minute deviennent un nouveau mode de fonctionnement. Un état des lieux des réservations pour la saison sera présenté aux conseillers lors d'une prochaine réunion.

- Monsieur le Maire demande à Gérard LARSONNEUR de mener une réflexion pour ralentir la circulation rue du Nord. Des devis sont en cours pour des ralentisseurs ou coussins berlinois.
- Pascale DUBOSCQ demande si de nouveaux candidats se sont présentés pour acquérir parcelles restantes sur la zone artisanale: Monsieur le Maire l'informe qu'un nouvel artisan devrait prochainement s'installer
- Sylvie BEAUFILS note que deux erreurs figurent dans le Trait d'Union :
 1. dans le nom de signataire de l'article de la médiathèque Anne PASSEO alors que c'est Anne CALLEC qui devrait être noté. Monsieur le Maire invite Anne CALLEC à se manifester dans pareille situation.
 2. Également l'article « appelons un chat un chat », qui est signé Sylvie BEAUFILS n'a en effet pas été rédigé par Sylvie BEAUFILS. Lucie LEBRUN explique qu'en effet cet article a été transmis par Monsieur Brion et qu'il s'agit là d'une coquille de répétition de signataires de cette rubrique « un peu de civisme » dont les deux autres articles ont été écrits par Sylvie BEAUFILS.
- Monsieur le Maire rapporte à Sylvie BEAUFILS que ses articles ont eu les remerciements d'un lecteur de la plage mais que toutefois l'article rappelant la réglementation de hauteur et d'implantation des arbres pourrait prêter à interprétation.
- Michèle AGNES tient à rappeler que la journée de visite du Sénat et de l'Assemblée était très bien organisée et très intéressante. Valérie LAISNEY est sincèrement félicitée pour la parfaite organisation de cette journée.
- François LEGRAS informe qu'il a été violemment interpellé lors de la pose de panneaux réglementaires à la plage.
- Jean-Pierre LEGOUBEY informe qu'un nouveau plan plage a été réalisé et installé à la plage. Une réflexion est en cours pour rassembler toute la signalétique plage, l'été prochain.